



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856 RELATIF AUX TARIFS POUR L'ANNÉE 2024

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 856.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 856 entre en vigueur le 23 janvier 2024.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 23 janvier 2024.

Me Caroline Plourde

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Caroline Plourde", is written over a faint, light blue watermark of the same signature.

Greffière adjointe